

## REUNION D'INFORMATION DU PUBLIC PREALABLE A L'ETUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

Demandeur : EDP Renewables Belgium SA, Square de Meeüs 35 à 1000 Bruxelles.

**Ce 26 octobre 2020, la société EDP Renewables Belgium SA invite les riverains concernés à la présentation de son avant-projet d'implantation de quatre éoliennes d'une puissance maximale de 16MW sur la commune de Gembloux.** EDPR souhaite implanter ce parc, sur les terrains agricoles situés entre les villages de Lonzée et de Grand-Leez et particulièrement entre la rue Try Lambord, rue de la peau de Chien et rue de Lonzée.

**L'objectif de cette réunion est de présenter l'avant-projet, de recueillir les observations, les remarques, les points particuliers et/ou suggestions qui alimenteront l'Etude d'Incidences sur l'Environnement.**

Au vu de la situation sanitaire actuelle et conformément à l'arrêté du Gouvernement wallon du 11 juin 2020, cette réunion d'information du public se tiendra sous deux formats différents :

- Une réunion d'information du public aura lieu le lundi 26 octobre 2020 à 19h30 à la salle Espace Grand-Leez, Rue de la Place 2A, 5031 Grand-Leez.  
Les recommandations du Conseil National de Sécurité imposent un nombre de places disponibles limité pour assister à cette réunion. Toute personne désirant participer à celle-ci doit s'inscrire au préalable sur <https://www.eolien-lonzee.com/inscription>.
- Une vidéo de la réunion d'information du public sera accessible du lundi 26 octobre 2020 à 19h30 jusqu'au mercredi 28 octobre inclus sur le site <https://eolien-lonzee.com/rip>.

Ces réunions d'information ont pour objet :

- de permettre au demandeur de présenter son projet ;
- de permettre au public de s'informer et d'émettre des observations et suggestions concernant le projet ;
- si une évaluation des incidences est prescrite conformément aux articles D66 §2 et D68 §2 et 3 (Code Wallon de l'Environnement) ;
  - de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
  - de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Ces observations, suggestions et alternatives peuvent être communiquées directement lors de la réunion d'information le 26 octobre 2020 à [david.pelletier@edpr.com](mailto:david.pelletier@edpr.com) ou par téléphone au 0493/30 36 21 le 27 octobre et le 28 octobre de 8h00 à 17h00.

Conformément à l'article R41-4 du Livre 1<sup>er</sup> du Code de l'environnement et à l'arrêté du Gouvernement wallon du 11 juin 2020, toute personne peut dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences. Ces personnes peuvent envoyer leurs remarques et/ou suggestions par courrier, en y indiquant ses nom et adresse :

- à l'administration communale de Gembloux (*parc d'Epinal 1, 5030 Gembloux*),
- avec copie à EDP Renewables Belgium SA (*Square de Meeus, 35, 1000 Bruxelles*).

Ces dernières seront intégrées à l'Etude des Incidences sur l'Environnement, réalisée par le bureau d'étude agréé et indépendant CSD Ingénieurs.

Toutes informations sur ce projet et l'organisation de la réunion peuvent être obtenues auprès du demandeur EDP Renewables Belgium SA, Square de Meeus, 35, 1000 Bruxelles - à l'attention de David Pelletier par courrier ou par téléphone: +32 2 895 36 82.

Bureau d'études agréé pour l'étude d'incidence environnementale :

CSD Ingénieurs Conseils, Avenue des Dessus-de-Lives n°2 bte 4, 5101 Namur